



ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
ÉTUDIANTS EN  
PHARMACIE DE  
FRANCE

Suivi & Accompagnement  
des Élus

# Contribution conseils centraux universitaires

---

16 avril 2023 : Positions et propositions de l'ANEPF concernant les sujets abordés en conseils centraux des universités.

## SOMMAIRE :

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Lexique</b>	<b>4</b>
<b>Enseignement supérieur en Europe</b>	<b>5</b>
Mise en contexte de l'espace européen de l'enseignement supérieur	5
Supplément au diplôme	5
Les ECTS	6
Les alliances d'universités européennes	7
<b>Mobilités internationales</b>	<b>12</b>
Faciliter et encourager les mobilités étudiantes de l'espace européen de l'enseignement supérieur	12
Faciliter et encourager les mobilités étudiantes d'initiatives associatives	14
<b>Transition Écologique et Santé Environnementale</b>	<b>14</b>
Formation des étudiants en pharmacie	15
Engagement de l'ANEPF en terme d'événement étudiant	15
<b>Affaires sociales</b>	<b>16</b>
Bien-être, respect et égalité	16
Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	17
FSDIE	17
<b>Tutorats</b>	<b>17</b>
Soutien et aide à la mise en place de tutorats	18
Lutte contre les prépa privées pour l'entrée dans les études de santé	18
<b>Numérique en Santé</b>	<b>19</b>
Formation des étudiants en santé	19
<b>Enseignement Supérieur</b>	<b>19</b>
Développement et ouverture de l'offre d'enseignements en pharmacie aux Sciences Humaines et Sociales (SHS)	19
Valorisation de l'engagement étudiant	20
Réforme d'Entrée dans les Études de Santé (REES)	21
<b>Partenariats</b>	<b>22</b>
Politiques partenariales universitaires	22
<b>Promotion des Études Pharmaceutiques (PdEP)</b>	<b>22</b>
Valorisation des étudiants en mobilité pour la PdEP	22
<b>Contact</b>	<b>23</b>

## Avant-propos

*Les élus étudiants représentent les étudiants dans les instances des universités, du CROUS des CHU, mais également dans certaines instances nationales.*

*Dans un modèle classique d'université, les instances centrales sont réparties entre un conseil d'administration et un conseil académique dans lequel on retrouve notamment une commission de formation et de vie universitaire (CFVU) et une commission recherche (CR).*

*Le conseil d'administration a pour mission de voter les décisions politiques de l'établissement, les budgets annuels, ainsi que le président de l'université.*

*La CFVU s'occupe de prendre les décisions qui concernent la pédagogie, les emplois du temps, les modalités de contrôle de connaissance et de compétences (MCCC) et la vie étudiante.*

*Pour chaque instance centrale de l'université, les étudiants élisent des représentants afin qu'ils portent leur voix et leurs positions face à la présidence et aux autres représentants de l'université.*

*L'ANEPF est une association nationale qui fédère les associations locales d'étudiants en pharmacie. Cette représentation associative significative lui permet de porter des positions au niveau national auprès des acteurs de la profession, de l'enseignement supérieur et de tous les acteurs en lien avec le monde étudiant.*

*À travers le poste de vice-président en charge du Suivi et de l'Accompagnement des Élus et de la commission des élus, l'ANEPF maintient ses engagements auprès des élus étudiants en pharmacie en les :*

- *soutenant pendant leurs deux ans de mandat, en étant présent pour les accompagner et en leur donnant les outils nécessaires ;*
- *formant afin qu'ils aient un maximum de compétences pour pouvoir siéger au mieux ;*
- *informant sur les actualités des études de pharmacie et des décisions et réflexions nationales et internationales ;*
- *Les informer des grandes positions de l'ANEPF.*

*Au même titre que la contribution pour les élus CROUS<sup>1</sup>, ce document a pour but de répondre à ces deux derniers engagements.*

<sup>1</sup> [Contribution CROUS - 2021](#)

## Lexique

<b>ANEPF</b>	Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
<b>CHU</b>	Centre Hospitalo-Universitaire
<b>CME</b>	Commission Médicale d'Etablissement
<b>CROUS</b>	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
<b>ECTS</b>	système européen de transfert et d'accumulation de crédits
<b>EEES</b>	Espace Européen de l'Enseignement Supérieur
<b>EPSA</b>	European Pharmaceutical Students' Association
<b>FSDIE</b>	Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
<b>IPSF</b>	International Pharmaceutical Students Federation
<b>L.AS</b>	Licence Accès Santé
<b>LMD</b>	Licence Master Doctorat
<b>MCC(C)</b>	Modalités de contrôle de Connaissance (et de Compétences)
<b>PASS</b>	Parcours Accès Spécifique Santé
<b>PdEP</b>	Promotion des Études Pharmaceutiques
<b>REES</b>	Réforme d'Entrée dans les Études de Santé
<b>SEP</b>	Student Exchange Programme
<b>SHS</b>	Sciences Humaines et Sociales
<b>SNEEP</b>	Séminaire National des Élus Étudiants en Pharmacie
<b>TEES</b>	Tutorat d'Entrée dans les Études de Santé
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UFR</b>	Unité de Formation et de Recherche
<b>VSS</b>	Violences Sexistes et Sexuelles
<b>WEEP2I</b>	Week-End des Étudiants en Pharmacie pour l'Industrie et l'International
<b>WET</b>	Week-End Tutorats

## Enseignement supérieur en Europe

### Mise en contexte de l'espace européen de l'enseignement supérieur

- 1999 : Signature du Processus de Bologne<sup>2</sup>, dont le but général est la convergence des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens. Ainsi les pays signataires s'engagent à plusieurs actions comme l'homogénéisation et la structuration des diplômes universitaires, le recours aux ECTS et le développement des mobilités européennes étudiantes .
- 2010 : Création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), avec pour vocation de faciliter la mobilité des étudiants et la reconnaissance des diplômes en Europe. En France, la réforme dite du « LMD » (« Licence, Master, Doctorat ») en est notamment issue. Aujourd'hui, l'EEES compte 49 pays européens qui adhèrent à la Convention culturelle européenne<sup>3</sup>.
- 2018 : Lancement et création des alliances d'universités européennes, des alliances transnationales ambitieuses d'établissements d'enseignement supérieur développant une coopération structurelle et stratégique à long terme. Elles comptent les 27 États membres, plus l'Islande, la Norvège, la Serbie, la Turquie et le Royaume-Uni.

Tous les pays participant à l'EEES sont convenus de :

- Mettre en place un système d'enseignement supérieur à trois cycles : licence, master et doctorat ;
- Assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger dans d'autres universités<sup>4</sup> ;
- Mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité, afin de renforcer la qualité et la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement<sup>5</sup>.

### Supplément au diplôme

Le supplément au diplôme est une initiative européenne qui permet de rendre les **compétences** d'un diplômé plus lisibles et de faire comprendre le contenu et la valeur du diplôme à un employeur, les autorités publiques ou un établissement d'enseignement supérieur, français ou étranger. C'est un document personnalisé, reconnu dans toute l'Europe, qui s'apparente à une annexe du diplôme.

<sup>2</sup> <http://www.ehea.info/>

<sup>3</sup> <https://www.coe.int/fr/web/history-teaching/the-european-cultural-convention>

<sup>4</sup> <https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/automatic-recognition-of-qualifications>

<sup>5</sup> <https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/relevant-and-high-quality-higher-education>

Le document mentionne l'ensemble des compétences acquises pendant le parcours de formation : les compétences académiques, liées au contenu de la formation mais aussi hors académiques acquises pendant le cursus (stages, mobilité, engagement associatif, engagement citoyen...). La qualité du diplôme se suffit souvent à elle-même dans le monde professionnel de la santé bien que l'acquisition de compétences supplémentaires puisse exister. Or plusieurs métiers nécessitent maintenant l'acquisition de nouvelles compétences permettant de se différencier, notamment grâce aux engagements étudiants (électifs, associatifs, stages facultatifs,...).

**Pour la mise en valeur des compétences académiques, électives, associatives et personnelles, l'ANEPF soutient la pertinence de cette initiative européenne normalement obligatoire et incite les universités françaises à l'appliquer pour leurs étudiants en pharmacie. Cette incitation de l'ANEPF peut être portée par les élus étudiants dans tous les conseils universitaires.**

*Pour toutes informations complémentaires :*

- [Supplément au diplôme | Europass](#)
- [GUIDE-Supplement-diplôme-europass-2.pdf \(erasmusplus.fr\)](#)

## Les ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'Espace européen de l'enseignement supérieur destiné à rendre les études et les enseignements plus transparents. Il aide les étudiants à se déplacer entre les pays et à faire reconnaître leurs qualifications académiques et leurs périodes d'études à l'étranger.

- 60 crédits ECTS sont l'équivalent d'une année complète de formation (généralement répartis en plusieurs unités d'enseignement) ;
- Un diplôme de "deuxième cycle" (ou master) équivaut généralement à 90 ou 120 crédits ECTS.
- L'utilisation de l'ECTS au "troisième cycle" (ou doctorat) varie.

L'ECTS est appliquée pour soutenir la mobilité des étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur. Les catalogues de cours, les contrats d'apprentissage et les relevés de notes facilitent la reconnaissance et le transfert des crédits obtenus par les étudiants pendant une période de mobilité à l'étranger.

L'ANEPF encourage les équipes pédagogiques et les élus étudiants en pharmacie à travailler et réfléchir ensemble à la construction de maquettes d'enseignement et de MCCC cohérentes avec les valeurs et la réglementation de l'espace européen de l'enseignement supérieur :

- Un ECTS représente 25 à 30 heures de travail au total (tout temps de travail utile à la formation est compté), donc pas plus de 1800 heures de travail au total sur une année universitaire.
- Le total de l'année d'étude est bien constitué d'exactly 60 ECTS.
- Si une formation de X heures doit être ajoutée à une maquette pédagogique et donc aux MCCC, on ne peut pas simplement inscrire ces enseignements en plus de la précédente maquette. Il faut enlever X heures de travail initial pour ajouter X heures d'une nouvelle formation afin de respecter un total de 60 ECTS annuel.

Ces positions s'appliquent d'autant plus lors des votes de MCCC pendant les conseils UFR et centraux. L'ANEPF soutient les élus étudiants en pharmacie dans la lutte pour le respect de ces réglementations encore difficilement respectées dans certaines universités, notamment suite à la réforme de l'entrée dans les études de santé (REES).

### Les alliances d'universités européennes

La Commission européenne a lancé en 2019, 2020, 2022, et 2023 des appels à projet pour financer des alliances européennes. Ces regroupements d'universités européennes sont des alliances transnationales de 3 à 12 universités de pays membres de l'Union européenne, qui ont pour but d'offrir de nouvelles opportunités d'apprentissage, de recherche et d'innovation à l'ensemble de leurs communautés, et renforcer la qualité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche européennes. Chaque alliance étant dotée de 7 millions d'euros, dont 5 millions au titre du programme Erasmus+ et 2 millions du programme Horizon 2020.

### Pourquoi des universités européennes ? Quelles ambitions ?

La Commission européenne a exposé une vision pour un espace européen de l'éducation à construire d'ici 2025 "dans lequel l'apprentissage, les études et la recherche ne seraient pas entravés par les frontières". L'initiative des universités européennes est une initiative phare de l'espace européen de l'éducation. Elle permet à une nouvelle génération d'Européens de coopérer au-delà des langues, des frontières et des disciplines, en développant une identité européenne forte.

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

D'une part, la demande de personnes hautement qualifiées augmente. D'ici 2025, la moitié des emplois nécessiteront des qualifications d'enseignement supérieur. D'autre part, la pandémie de COVID-19 a brusquement accéléré la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur.

Au-delà de leurs missions essentielles d'enseignement, de recherche et d'innovation, "les universités sont des acteurs clés en Europe, capables de relever les grands défis sociétaux, de devenir de véritables moteurs de développement pour les villes et les régions et de promouvoir l'engagement civique".

Le système d'enseignement supérieur français est amené à subir de grands changements dans les années qui arrivent et la stratégie française doit s'inscrire dans la stratégie européenne. Les études de pharmacie sont un parfait exemple des réformes nationales qui ont déjà commencé, avec notamment une réforme d'entrée dans les études de santé.

La transformation de nos universités doit être accélérée afin que les jeunes soient préparés aux emplois de demain dans une société en mutation rapide et que les générations futures soient en mesure de trouver des solutions aux grands défis sociétaux auxquels l'Europe et le monde sont confrontés.

Cela nécessite un niveau de coopération beaucoup plus profond entre les universités. Avec son initiative "Universités européennes", la Commission européenne vise à favoriser l'excellence, l'innovation et l'inclusion dans l'enseignement supérieur en Europe, en accélérant la transformation des établissements d'enseignement supérieur en universités du futur, avec un impact structurel, systémique et durable.

### Combien y a-t-il d'alliances en tout dans l'UE ? En France ?

L'Union Européenne comptabilise actuellement 41 alliances d'établissements d'enseignement supérieur européens, qui regroupent 280 établissements en tout.

En France, 32 établissements font partie de 28 alliances européennes. 13 UFR de Pharmacie sont intégrées à ces alliances (voir l'[annexe qui les répertorie et donne les thématiques et contacts utiles](#)).

### Quels critères doivent respecter les alliances ?

Critères clés : Minimum de 3 établissements d'enseignement supérieur, issus de 3 États membres de l'UE ou d'autres pays participant au programme Erasmus.

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

Principes clés de la coopération :

- Les alliances doivent avoir une stratégie commune à long terme pour l'éducation avec, si possible, des liens avec la recherche et l'innovation afin d'avoir un impact systémique, structurel et durable à tous les niveaux de leurs établissements.
- Les alliances doivent créer un "campus" interuniversitaire européen, dans lequel :
  - les étudiants, le personnel et les chercheurs bénéficient d'une mobilité (physique, virtuelle ou mixte) pour étudier, se former, enseigner, faire de la recherche, travailler ou partager des services dans les établissements partenaires coopérants ;
  - des équipes transdisciplinaires et transnationales d'étudiants, d'universitaires et de parties prenantes externes qui s'attaquent aux grandes questions auxquelles l'Europe est confrontée (telles que la protection du climat, la démocratie, la santé, le big data, les migrations, ect...);
  - les étudiants peuvent concevoir leur propre programme d'études flexible, menant à un diplôme européen ;
  - une expérience pratique et/ou professionnelle est proposée pour favoriser l'esprit d'entreprise et développer l'engagement civique ;
  - les étudiants reflètent la diversité sociale, économique et culturelle de la population.
- Les partenaires de coopération doivent provenir de différentes régions d'Europe.

### Les quatre objectifs généraux des alliances :

- Une stratégie de formation et de recherche commune de long terme ;
- La création d'un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants ;
- Une approche interdisciplinaire permettant de répondre aux défis sociétaux ;
- Le développement de modèles de bonnes pratiques pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Les universités européennes se différencient de par leur volonté d'innover les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, grâce à une pédagogie innovante et transversale.

#### Exemple :

*Concrètement, un étudiant d'une alliance d'universités européennes peut "faire un semestre de cours à Marseille, un stage à Madrid, une spécialisation à Stockholm, puis partir à Budapest pour de la recherche", et que "tout cela aboutisse à une licence ou un master". Les étudiants*

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

peuvent aussi participer à tous les évènements et projets directement accessibles dans leur université.

### La thématique des alliances

Chaque projet d'université européenne correspond à un modèle propre, fondé sur une stratégie élaborée par les établissements qui en sont membres. Certaines adoptent une approche thématique (comme la gestion de l'environnement marin, ou le cinéma et les arts), et d'autres géographiques (les zones rurales ou montagneuses). Tandis que la plupart des alliances ont une approche transdisciplinaire et veulent joindre leurs efforts sur des thèmes transversaux comme les sciences sociales et la citoyenneté, l'espace, l'environnement ou encore la santé.

Pour en savoir plus : [Les Universités européennes | enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://LesUniversitéseuropéennes|enseignementsup-recherche.gouv.fr)

### Quelles opportunités nous offrent ces alliances, pour nous étudiants ?

*Cette liste regroupe des opportunités recensées au sein de diverses alliances, mais inversement, chaque alliance ne propose pas forcément tout ce qui est listé ci-dessous !*

- **Mobilité :**
  - mobilité courtes collectives : pendant quelques jours un étudiant participe, avec des étudiants des x autres pays membres de l'alliance, à un programme thématique souvent ouvert aux étudiants de toutes les disciplines (migrations, interculturalité, Europe...);
  - mobilités courtes individuelles : un étudiant passe jusqu'à 5 jours au sein d'une université partenaire pour un projet individuel (recherche pour votre mémoire, travail sur un projet commun avec d'autres étudiants de l'alliance...);
  - mobilité longue individuelle : Erasmus, stage, master...
- **Summer et winter school** : séjours thématiques de une à quelques semaines organisés dans les universités partenaires pendant les vacances d'été ;
- **ECTS** : possibilité d'acquérir des ECTS en participant à des formations ou projets ;
- **Micro certifications** reconnues dans toute l'UE ;
- **Formation** : catalogue de formation accessibles en ligne, doubles diplômes ;
- **Stages** : au sein d'entreprises privées, associations, laboratoires, organismes publics... Des stages spécifiques dans des établissements scolaires sont aussi proposés aux étudiants en enseignement ;

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

- **Bootcamps** : cours pratiques / à forte intensité de recherche ;
- **Orientation et insertion professionnelle** : accompagnement personnel via des rendez-vous individuels ou des ateliers collectifs, dans le but d'aider à la construction du projet d'études des étudiants et professionnaliser leurs parcours ;
- **Projet d'engagement civique** : soutenu financièrement par l'Alliance, il doit être lié aux objectifs de la thématique de l'alliance (ex FORTHEM : en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies tels que l'écologie, les inégalités, la pauvreté...);
- **Appel à projet** : soutien pour une association étudiante qui souhaite développer un projet avec d'autres associations des universités membres de l'alliance, en lien avec la thématique de l'alliance.
- **Être ambassadeur de l'alliance** : dans le but de promouvoir l'alliance auprès d'autres étudiants de votre université ;
- **Événements de formation** : workshop, webinar sur diverses thématiques, e-learning, conférence, podcast, forum ;
- **Job fair** : rencontre entre professionnels et étudiants.

### Place des élus étudiants centraux

Les élus centraux sont les acteurs principaux et indispensables pour assurer le suivi au local de ces alliances. L'intention de l'ANEPF est de les informer sur l'existence de ces alliances, et plus précisément de leurs objectifs et fonctionnements. L'objectif est que les élus étudiants en pharmacie deviennent compétents sur ce sujet afin qu'ils puissent suivre les discussions, et au mieux y participer dans les conseils centraux des universités.

Les élus centraux représentent également le relais principal entre ces alliances d'universités européennes et les étudiants. Il est important qu'ils soient en mesure d'informer les étudiants, plus particulièrement les référents des associations/commissions internationales des associations et UFR de Pharmacie. À leur tour, ils pourront promouvoir les opportunités et projets des alliances auprès d'un maximum d'étudiants, pour qu'ils puissent en profiter !

Normalement il existe un conseil d'université / comité de suivi dédié à l'alliance, avec l'équipe qui la coordonne. Les personnes qui y siègent ne sont pas prédéfinis et les sièges étudiants ne sont pas obligatoires. L'objectif est donc de siéger dans le conseil de l'alliance afin de rester informé des discussions et projets.

### Positions de l'ANEPF

Une vision européenne de l'enseignement supérieur est essentielle pour avoir de bonnes stratégies universitaire et nationale. La création et l'implication de ces regroupements d'universités européennes sont très importantes pédagogiquement et professionnellement pour les étudiants et l'ANEPF encourage les réflexions et travaux européens qu'elles apportent.

Actuellement, il existe de nombreuses formes de représentation des étudiants au sein des alliances. Mais toutes les alliances universitaires n'ont pas de représentants des étudiants dans les différentes alliances. L'ANEPF se positionne pour une représentation étudiante significative dans les instances de coordination des alliances, par des élus étudiants centraux et par des représentants associatifs impliqués dans les thématiques internationales, comme la plupart des associations représentatives du réseau de l'ANEPF le sont.

L'ANEPF souhaite également ouvrir des discussions directes et indirectes avec les alliances d'universités européennes afin de travailler avec elles et les élus étudiants centraux pour améliorer les formations, les conditions d'études et les opportunités des étudiants, notamment les étudiants en pharmacie.

## Mobilités internationales

### Faciliter et encourager les mobilités étudiantes de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Pour les étudiants en pharmacie, comme pour tous les autres étudiants, les mobilités internationales sont une source inépuisable d'enrichissement culturel, de connaissances et de rencontres. La mobilité internationale des étudiants en santé ne relève pas seulement d'un enjeu propre à la jeunesse. Elle revêt avant tout une dimension de santé publique en favorisant la découverte de bonnes pratiques utilisées dans d'autres systèmes de soins. La collaboration internationale face aux risques sanitaires, la prise en charge des patients allophones et la compréhension des avancées de la recherche constituent autant d'enjeux pour les professionnels de santé que la mobilité internationale permet de mieux confronter<sup>6</sup>.

L'appel de la Sorbonne signé en décembre 2021 par la conférence des doyens de pharmacie / de médecine / d'odontologie / des présidents d'université, des présidents de Commission Médicale d'établissement, et des directeurs de CHRU contient également des propositions

<sup>6</sup> [https://drive.google.com/file/d/1aaJwqMqxbObNZ8Inx3\\_Q1Q4Tu\\_Z00aum/view](https://drive.google.com/file/d/1aaJwqMqxbObNZ8Inx3_Q1Q4Tu_Z00aum/view)

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

“Pour une Europe de la santé innovante, attractive et bienveillante”, avec un volet pour renforcer la mobilité des étudiants en santé.<sup>7</sup>

*“Les voyages forment la jeunesse”, Michel de Montaigne*

La Commission européenne a décidé de fixer un quota de 50 % de mobilité pour les alliances d'université européennes. Un objectif ambitieux, puisque environ 1 étudiant français sur 10 réalise une mobilité, selon l'agence Erasmus+. Cette mobilité pourra aussi bien être "physique" que "virtuelle". Les alliances devraient être établies afin de simplifier les possibilités de mobilité pour les étudiants et d'encourager la mobilité sans retarder les études.

Les universités hors alliances européennes sont aussi en mesure de proposer un large choix de mobilités dont celles du programme Erasmus qui doivent être encouragées. Le programme Erasmus doit rester le principal programme de mobilité en termes de quantité et de fonds dans l'ensemble de l'EEES.

**L'ANEPF encourage les universités, membres d'alliance européennes ou non, à lever les freins à la mobilité des étudiants, en présentiel mais aussi en distanciel. Plusieurs propositions permettent d'améliorer les mobilités au sein d'une université :**

- Pour les universités membres d'une alliance européenne : le travail avec les autres universités membres est primordial afin d'atteindre l'objectif de 50 % de mobilités étudiantes ;
- Pour toutes les universités : l'accompagnement par des référents des étudiants intéressés ;
- Pour les universités proposant une formation pharmaceutique : l'accompagnement à réaliser des stages hospitaliers et industriels des étudiants en pharmacie en dehors du territoire français.

### Faciliter et encourager les mobilités étudiantes d'initiatives associatives

L'ANEPF est une fédération de filière qui adhère à deux associations internationales que sont l'EPSA (European Pharmaceutical Students' Association) et l'IPSF (International Pharmaceutical Students' Federation).

Les SEP (Student Exchange Programme) sont des mobilités internationales d'étudiants en pharmacie sur une période plus ou moins longue : entre 2 semaines et 2 mois. Ces mobilités organisées par l'IPSF sont l'occasion pour les étudiants de découvrir de nouvelles cultures et

<sup>7</sup> [https://drive.google.com/file/d/1qHON96nXj5Ub20wu5ekUYm\\_DjOyMze6a/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1qHON96nXj5Ub20wu5ekUYm_DjOyMze6a/view?usp=sharing)

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

des façons différentes d'exercer les métiers de pharmacien sur tous les continents. Elles ont lieu durant l'hiver ou l'été et sont très méconnues du corps enseignant.<sup>8</sup>

Les Twinnet sont des échanges européens d'étudiants en pharmacie organisés par l'EPSA. L'objectif est de faire rencontrer deux groupes d'étudiants en pharmacie, chacun provenant d'une université européenne différente et donc de deux pays différents.<sup>9</sup>

Ces mobilités sont organisées et coordonnées par des associations étudiantes, contrairement au programme Erasmus ou à d'autres mobilités organisées par les universités. Elles sont souvent moins connues du corps enseignant qui ne parvient pas à informer les étudiants de leur existence.

**En siégeant dans les instances centrales des universités, les élus centraux peuvent promouvoir les mobilités internationales et notamment les opportunités proposées par les associations telles que l'ANEPF. Encore une fois, ces opportunités peuvent entrer dans la politique internationale de chaque établissement, au même titre que les alliances d'universités européennes et les programmes Erasmus. A ce titre, ces mobilités entrent dans les initiatives étudiantes qui doivent être soutenues par les universités que ce soit d'un point de vue logistique (aménagement des enseignements, ect...) ou financier (bourse, FSDIE, ect...).**

## Transition Écologique et Santé Environnementale

### Formation des étudiants en pharmacie

Le 22 octobre 2022, Madame la Ministre Sylvie Retailleau annonce la généralisation de l'enseignement des enjeux de transition écologique et de développement durable dans tout l'enseignement supérieur. Un grand pas pour l'évolution de la formation des étudiants français, afin de répondre à leurs attentes et à la construction du monde de demain.

Nous attendons que les enjeux de transition écologique en santé soient abordés de manière exhaustive. En effet, le rapport Jouzel prévoit que 100 % des étudiants de niveau Bac+2, quel que soit leur cursus, soient formés à la transition écologique d'ici 5 ans (à compter de février 2022). Cette formation doit faire partie intégrante de la formation des futurs pharmaciens. Celle-ci s'articulera dans le respect des libertés pédagogiques ainsi que l'autonomie des universités.

<sup>8</sup> <https://www.ipsf.org/taxonomy/term/13>

<sup>9</sup> <https://www.epsa-online.org/twinnet/>

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

Les données du rapport *“Décarboner la santé pour soigner durablement”*<sup>10</sup> du Shift Project, appuient l'idée que les enjeux de transition écologique sont indéniables dans le secteur de la santé. Ils doivent être enseignés aux étudiants en santé afin qu'ils œuvrent dans leur exercice professionnel futur à décarboner leurs pratiques.

Aussi, la mention de la Santé Environnementale doit absolument être inscrite dans les objectifs de formation des étudiants en santé. En effet, comme définie précédemment, la santé environnementale apparaît comme indispensable à tout professionnel de santé souhaitant comprendre, accompagner et soigner ses patients en les considérant dans leur globalité. Ainsi, afin d'apporter des solutions concrètes aux problématiques auxquelles les patients seront confrontés, il est essentiel de se former pour acquérir de nouvelles notions et compétences.

**L'ANEPF est sensible à cette thématique de santé environnementale. Elle réfléchit et travaille pour que la formation des étudiants en pharmacie soit adaptée aux besoins des patients, à la transition écologique et à l'environnement pharmaceutique actuel. Pour cela, un référentiel de compétences a été réfléchi avec le réseau des étudiants en pharmacie, ainsi qu'avec différents acteurs pédagogiques et de la thématique, pour le porter dans les conseils universitaires, conseils dans lesquels siègent les étudiants en pharmacie et dans lesquels sont décidés les politiques de formation de la profession.**

### Engagement de l'ANEPF en terme d'événement étudiant

Le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (ou FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des groupes d'étudiants dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. L'empreinte écologique des différents projets proposés par ces étudiants ne peut être ignorée.

Dans le cadre des événements du réseau de l'ANEPF, l'association certifie certains événements par un label Eco'Pharma facultatif, complémentaires aux obligations de la charte des événements. Ce label permet de valider le caractère écoresponsable des événements. Il a pour objectif d'aider les équipes organisatrices à mieux comprendre l'impact qu'un événement peut avoir sur l'environnement et ainsi, mettre en place des solutions limitant au maximum cet impact écologique.<sup>11</sup>

<sup>10</sup> <https://theshiftproject.org/article/decarboner-sante-rapport-2021/>

<sup>11</sup> [https://drive.google.com/file/d/1RJNeqDXp7\\_Ry9IJ4ilhyuyd2wnKxLiku/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1RJNeqDXp7_Ry9IJ4ilhyuyd2wnKxLiku/view?usp=sharing)

Pour l'ANEPF, prendre en compte l'impact environnemental des projets étudiants est une manière de valoriser ces projets étudiants au sein même des politiques universitaires de plus en plus tournées vers la sensibilisation environnementale.

Aussi, l'ANEPF encourage les universités à intégrer, encourager et valoriser l'intégration du développement durable dans les projets étudiants bénéficiant de subventions telles que le FSDIE, comme ceux couramment réalisés par le réseau de l'ANEPF (forums, galas, événements nationaux, accueil des étudiants, projets humanitaires,...).

## Affaires sociales

### Bien-être, respect et égalité

Depuis quelques années, de nombreuses universités ont intégré des dispositifs afin d'améliorer le bien-être des étudiants. Ces dispositifs se traduisent sous différentes formes : commission (comme à Toulouse), service spécifique (comme à Marseille ou Nantes).

La place du bien-être dans la vie étudiante n'est plus à démontrer mais après discussions avec la commission élus, il semble qu'aucune solution ne soit adaptée à toutes les universités.

C'est pourquoi l'ANEPF encourage tout projet, initiative ou dispositif étudiant et/ou universitaire qui pourrait être mis en place.

Pour le bien-être de tous les étudiants, si rien n'est encore mis en place par nos universités, des réflexions avec les élus étudiants doivent être amorcées afin de répondre à la problématique grandissante du mal-être étudiant comme les démontrent notamment les enquêtes de l'ANEPF en 2019<sup>12</sup> et en 2021<sup>13</sup>, soit avant et après la pandémie de la Covid-19.

### Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Comme le montre l'enquête "VSS" de l'ANEPF<sup>14</sup>, les violences sexistes et sexuelles font malheureusement partie du quotidien des étudiants en pharmacie. 49 % des étudiants interrogés disent avoir déjà fait l'objet de remarques sexistes au sein de leur milieu universitaire, soit presque 1 étudiant sur 2.

Pour lutter contre ces violences, la prévention et l'éducation sont nécessaires. Des étudiants sensibilisés à ces problématiques seront plus à même de réagir face à des situations à risque. Les conséquences de ces violences peuvent également être un frein majeur dans la

<sup>12</sup> [Rapport "enquête bien-être" ANEPF - 2019](#)

<sup>13</sup> [Dossier de Presse "Bien-être des étudiants en Pharmacie" - 2021](#)

<sup>14</sup> [Dossier de Presse "Enquête sur les Violences Sexuelles et Sexistes".pdf](#)

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

poursuite d'études ou d'une vie normale et les étudiants qui en sont victimes doivent être accompagnés.

**L'ANEPF souhaite un accès facilité à des formations aux VSS ainsi que des dispositifs psychologiques pour le suivi des étudiants victimes de violences sexuelles et sexistes.**

### FSDIE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes est une enveloppe interne au budget d'une université. Sa gestion est assurée par une commission propre à chaque université dans laquelle siègent des élus étudiants. Les subventions sont accordées par la commission en fonction d'une charte interne et des choix de cette commission, aux projets étudiants.

Certaines chartes FSDIE intègrent la valorisation de certains dispositifs tels que les personnes de confiance (*trusted people*), les espaces neutres (*safe place*), l'utilisation de capotes de verre, ou d'autres dispositifs améliorant le bien-être des étudiants et la lutte contre les inégalités sociales.

**L'ANEPF demande la valorisation de toutes les mesures visant à améliorer le bien-être des étudiants et la lutte contre les inégalités dans les projets étudiants faisant l'objet d'une demande de FSDIE. Les chartes FSDIE de chaque université peuvent valoriser ces mesures en les intégrant sous format facultatif.**

## Tutorats

### Soutien et aide à la mise en place de tutorats

La mise en place d'un tutorat, encadré par un enseignant chercheur, est obligatoire dans toutes les premières années d'enseignement de premier cycle d'études supérieures.<sup>15</sup>

Sa mise en place peut prendre de nombreuses formes, du tutorat purement associatif au tutorat institutionnel intégré au fonctionnement interne de l'université.

Le fonctionnement d'un tutorat est coûteux, que ce soit par les impressions et outils pédagogiques utilisés, que par les nombreuses mobilités dans les établissements de l'enseignement secondaire et dans les salons d'orientation. En 2021-2022, c'est plus de 1000 lycées qui ont été visités par les Tutorats d'Entrées dans les Études de Santé (TEES). Ces nombreuses mobilisations nécessitent un soutien logistique et financier.

<sup>15</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006514522](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006514522)

L'ANEPF encourage les universités ainsi que ses composantes de santé à soutenir leurs tutorats aux niveaux logistique (locaux, salles, matériel...) et financier. Ces derniers contribuent à l'égalité des chances, l'orientation et au maintien du bien-être des étudiants.

### Lutte contre les prépa privées pour l'entrée dans les études de santé

L'accès aux études de santé étant sélectif, des organismes privés d'aide à la préparation des examens sont installés depuis plusieurs années autour des campus. La présence de ces "prépas privées" soulève de nombreuses problématiques : précarité des étudiants, rupture de l'égalité des chances, vol de propriété intellectuelle, augmentation de la pression des étudiants et donc, diminution de leur bien-être. Autant d'aberrations anéthiques contre lesquelles les tutorats et les universités doivent lutter ensemble.

**L'ANEPF réaffirme son soutien aux tutorats d'entrée dans les études de santé et à la défense de leurs valeurs vis-à-vis des organismes privés. Par ailleurs, elle encourage les universités et ses composantes à travailler avec leurs tutorats et à se saisir du sujet, afin d'engager une réelle lutte contre la sélection par l'argent et la ploutocratie. Les universités doivent soutenir les tutorats et s'engager, via des campagnes de communication, l'encouragement du respect de la propriété intellectuelle, la mise en avant des tutorats, et des réelles prises de positions, dans une démarche pour l'égalité des chances.**

## Numérique en Santé

### Formation des étudiants en santé

Tous les étudiants en santé entrant en formation à compter de la rentrée universitaire 2024 sont tenus d'être formés au cours de leur cursus universitaire sur le numérique en santé. La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046548689>

L'ANEPF soutient ce texte réglementaire et encourage les composantes de santé à travailler ensemble, avec les élus étudiants UFR et centraux, afin d'intégrer au mieux les compétences décrites dans l'annexe de cet arrêté dans les études de santé et plus particulièrement dans celles de pharmacie. Néanmoins, les enseignements qui permettront l'acquisition de ces compétences ne peuvent être totalement communs à toutes les filières de santé car les besoins sont souvent différents entre les professions de santé.

## Enseignement Supérieur

### Développement et ouverture de l'offre d'enseignements en pharmacie aux Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Les professions de pharmacie sont des métiers de la santé en lien avec les patients. Par définition, ce sont donc des professions qui nécessitent des compétences sociales afin de répondre au mieux aux besoins de chaque patient.

**L'ANEPF propose que les formations de pharmacie intègrent plus d'enseignements en lien avec les sciences humaines et sociales.** Cette demande est partagée par le réseau des étudiants en pharmacie comme le démontre le grand entretien 2.0 réalisé en 2018 :

*"Dans toutes les spécialités, un très fort manque des thèmes des Sciences Humaines (management et gestion d'équipe, psychologie et communication vis-à-vis des patients, sociologie, éthique, ...), des thèmes du Droit, de l'Économie et de la Finance ainsi que de l'Administration, de la Gestion et de l'Organisation du Système de Santé ; et de façon moins importante des cours sur les Langues Étrangères (Anglais) et de l'Accompagnement à l'Orient Professionnelle (découverte des métiers, rédaction de C.V., recherche et démarchage de stage, développement personnel, ...)"*

Pour faciliter l'intégration de ces enseignements, la participation des élus étudiants centraux peut être très bénéfique. En effet, les instances centrales des universités peuvent faciliter les mobilités entre les composantes de santé et autres. Depuis 2018, la création d'établissements publics expérimentaux permet également les mobilités entre les établissements.

### Valorisation de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant peut se faire sous différentes formes dans les études de pharmacie : être élu étudiant, faire partie d'une association étudiante, être vice-doyen étudiant, être tuteur,... Ces engagements sont facultatifs mais nécessitent beaucoup de temps qui est mis

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

au service des étudiants, soit à travers une aide directe comme les tutorats ou l'organisation d'événements, soit de manière indirecte avec la représentation des étudiants dans les fédérations ou les instances universitaires, CROUS, dans les CME des CHU, ect...

Il est régulièrement décrit par des étudiants engagés que ces contributions à la vie étudiante est l'occasion de développer certaines compétences comme le travail en équipe, l'éloquence en publique, certaines compétences sociales, pédagogiques, ect... Autant de compétences qui sont utiles dans la vie au quotidien et également dans la vie professionnelle.

Le 23 mars 2022 est sortie une circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui fait état des lieux de l'engagement, de l'encouragement et du soutien aux initiatives étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette circulaire incite les universités à valoriser l'engagement des étudiants mais les formations de santé sont encore en marge de ces recommandations ministérielles.<sup>17</sup>

**C'est pourquoi l'ANEPF demande à ce que les conseils centraux des universités prennent les mesures nécessaires pour que les composantes de pharmacie travaillent avec leurs élus étudiants sur des référentiels de compétences acquis pour chaque type d'engagement étudiant. Il y aurait alors plusieurs façons de valoriser ces compétences, comme :**

- la validation de compétences déjà présentes dans la formation comme par exemple l'organisation et/ou la présence à "l'Hôpital des Nounours" qui remplit un certains nombres de compétences de santé publique présentes dans le Service sanitaire des étudiants en santé ;
- le supplément au diplôme qui permettrait de compléter le diplôme des étudiants avec une liste de compétences acquises grâce à un engagement étudiant tel qu'un mandat électif ;
- la validation d'une unité d'enseignement optionnelle type "engagement étudiant", modules obligatoires dans les formations d'enseignement supérieur.

## Réforme d'Entrée dans les Études de Santé (REES)

La réforme d'entrée dans les études de santé est appliquée depuis 2020. Ou du moins, elle est en vigueur, car de nombreux aspects de cette réforme ne sont pas pour autant appliqués. C'est ce que révèle l'enquête REES réalisée auprès des étudiants en santé durant le mandat 2022-2023.

**Suite à ce constat, l'ANEPF appelle tous les élus étudiants centraux et demande aux universités proposant des formations de santé, de se mobiliser pour inciter à une meilleure**

<sup>17</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2206041C.htm>

application des textes réglementaires qui régissent la réforme d'entrée dans les études de santé. Cette position fait notamment référence :

- aux capacités d'accueil des étudiants en PASS et en L.AS : les étudiants en PASS doivent être aussi nombreux que les étudiants en L.AS. Ces capacités d'accueil sont votées par les conseils centraux des universités.
- au nombre d'ECTS validé par le PASS, comme la L.AS : toute année universitaire comporte 60 ECTS et ce, sans exception. Il est absolument inenvisageable que certains étudiants valident plus ou moins de 60 ECTS dans une année universitaire.
- à la charge de travail totale du PASS et de la L.AS : chaque ECTS correspond à une charge de travail totale de 25 à 30 heures. Le contenu des enseignements est considéré comme très théorique, nécessite beaucoup de mémorisation et demande donc un travail individuel énorme qui doit être pris en compte dans la charge de travail total des étudiants en PASS et en L.AS.
- aux comités locaux de suivi de la REES : ceux-ci sont obligatoires dans la réforme et sont encore trop absents dans certaines universités. L'ANEPF demande à ce que ces comités existent et se réunissent au moins deux fois par an, en présence d'au moins un étudiant en santé de l'université.

### Approche par compétences

Dans le cadre des différentes réformes récentes vécues par la pharmacie mais aussi touchant l'enseignement supérieur dans sa globalité (loi ORE par exemple), l'approche par compétences fait son entrée dans nos études. Cette réflexion est plus que nécessaire aujourd'hui. Elle répond au besoin des étudiants de pouvoir faire valoir des compétences pharmaceutiques à l'issue de leurs études, lors de leur entrée dans le monde du travail. Elle répond également à la transformation nécessaire de nos études dans le cadre de la réforme du 3ème cycle, attendue depuis quelques années.

Bon nombre d'universités et d'UFR ont déjà entamé cette réflexion, et nous ne pouvons que les encourager à continuer. Cependant, une disparité sur le territoire commence à voir le jour et pourrait, si rien n'est fait, entraîner une différence dans la délivrance des diplômes en fonction des universités.

**C'est pourquoi, l'ANEPF encourage les universités et leurs composantes pharmacie à avancer sur le travail des compétences et de la transformation de nos études, en y intégrant les étudiants et des professionnels travaillant dans tous les domaines pharmaceutiques, afin de correspondre aux besoins de la diversité des métiers de la pharmacie. De plus, elle souhaite que les universités se saisissent de l'approche par compétences, se l'approprient et puissent la porter, en coopération avec les élus centraux et UFR, dans les composantes de pharmacie.**

## Partenariats

### Politiques partenariales universitaires

L'ANEPF est une structure qui puise sa force de son réseau d'étudiants en pharmacie. Elle réunit ce réseau lors d'événements nationaux de formation tels que le congrès, les assemblées générales, le SNEEP, le WET, le WEEP2I, ect... Ces événements sont nombreux et nécessitent la participation de fonds externes comme les FSDIE des universités, les Culture ActionS des CROUS et les partenariats privés externes. Ces derniers sont essentiels à la pérennité des événements de l'ANEPF mais également aux relations qu'entretient l'ANEPF avec les acteurs de la profession. L'association reste cependant attachée à une politique partenariale éthique et déontologique.

Lors de certains événements, quelques partenaires sont amenés à intervenir lors d'ateliers, de conférences ou d'un "village partenaire" pendant lesquels les partenaires peuvent échanger avec les participants.

Certaines universités possèdent également des politiques partenariales éthiques et cadrées afin de respecter les objectifs que doit avoir une université. Ces politiques partenariales sont parfois en contradiction avec la présence d'un village partenaire pendant certains événements de l'ANEPF qui ont pourtant lieu dans les locaux universitaires.

**Les élus centraux et notamment les élus des conseils d'administration des universités peuvent alors porter cette demande auprès des instances dans lesquelles ils siègent, afin d'assouplir la politique partenariale de certaines universités pour qu'elles soient compatibles avec les événements ANEPF qu'elles accueillent.**

## Promotion des Études Pharmaceutiques (PdEP)

### Valorisation des étudiants en mobilité pour la PdEP

Depuis la réforme de l'entrée dans les études de santé, un nombre extrêmement important de places ne sont pas pourvues dans les études de pharmacie. À une période où les études de pharmacie n'attirent plus autant qu'avant, la promotion des études pharmaceutiques s'impose comme une solution à laquelle toutes les composantes de pharmacie des universités doivent participer.

Une des actions afin de promouvoir les études de pharmacie est la mobilité des enseignants et étudiants dans les établissements de l'enseignement secondaire (collèges et surtout, les lycées). Ces mobilités permettent un moment privilégié d'échanges avec les collégiens et

## Suivi & Accompagnement des Élus Contribution élus centraux pharma

lycéens. Les étudiants en pharmacie sont très motivés à se déplacer pour promouvoir leurs études, mais ils sont souvent confrontés à des problématiques :

- Les déplacements se font souvent sur des temps pédagogiques universitaires (en semaine) et nécessitent l'accord du corps enseignant, ce qui peut bloquer les étudiants qui ne peuvent être dispensés.
- Certaines visites peuvent engendrer un coût de déplacement, ce qui représente un frein pour ces visites.

**L'ANEPF demande aux universités de faciliter les rencontres entre étudiants en pharmacie et les étudiants du secondaire avec deux propositions :**

- **autoriser les étudiants en santé à être dispensés de présence à certains enseignements pour pouvoir se déplacer dans le cadre de la promotion des études pharmaceutiques ;**
- **financer les frais de transport de ces mêmes étudiants afin qu'ils puissent se déplacer dans tous les établissements secondaires de leur académie.**

## Contact

**CLAUTOUR Hugo**

**VP Suivi & Accompagnement des Élus**

suivi.elus@anepf.org | 07 71 07 70 92